

Collecte des déchets 2018

ÉLANCOURT

		Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchets verts	Verre	Encombrants (le vendredi)
						 <p>Zone 1 : Village - Berceau - Chemin de la Coudriette 5 janvier - 2 mars - 4 mai - 6 juillet - 7 septembre et 2 novembre</p> <p>Zone 2 : Clef Saint-Pierre 12 janvier - 9 mars - 11 mai - 13 juillet - 14 septembre et 9 novembre</p> <p>Zone 3 : Villeparc - 7 Mares - Villa des Lys - Nouveaux Horizons - Mare Joyette - Villapollonia - Coudrays 19 janvier - 16 mars - 18 mai - 20 juillet - 21 septembre et 16 novembre</p> <p>Zone 4 : Villedieu - Balcons d'Élancourt Croix de Malte - Chapelle - Les Réaux 26 janvier - 23 mars - 25 mai - 27 juillet - 28 septembre et 23 novembre</p> <p>Zone 5 : Le Parc - Béguinages I et II - Gandouget - Pré Yvelines - Champcour - Élancourtines 2 février - 6 avril - 1^{er} juin - 3 août - 5 octobre et 7 décembre</p> <p>Zone 6 : Petits Prés 9 février - 13 avril - 8 juin - 10 août - 12 octobre et 14 décembre</p> <p>Zone 7 : Square Volendam - Nouvelle Amsterdam - Petite Villedieu 16 février - 20 avril - 15 juin - 17 août - 19 octobre et 21 décembre</p> <p>Zone 8 : Commanderie des Templiers I et II 23 février - 27 avril - 22 juin - 24 août - 26 octobre et 28 décembre</p>
Secteur A	le lundi et le jeudi	le mercredi	le mardi du 20 mars au 13 novembre	en point d'apport volontaire		
Secteur B	le mardi et le vendredi		le lundi du 19 mars au 12 novembre			

INFOS PRATIQUES POUR LA COLLECTE



Collecte des sapins :
secteur A : mardis 9 et 16 janvier
secteur B : lundis 8 et 15 janvier



Collecte des déchets même les jours fériés



Vos bacs poubelle, encombrants et déchets verts doivent être sortis la veille au soir

CONSIGNES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers (2 m³ maxi).

Ces objets doivent être portables par deux personnes, de taille raisonnable et ne doivent pas encombrer le passage.

- Ferraille
- Matelas, sommiers et meubles (privilégiez la reprise par le magasin lors d'un nouvel achat)
- Bois

Les objets refusés* sont (liste non exhaustive) :

- Produits toxiques (phytosanitaires, huiles, peintures...)
- Déchets dangereux (bouteille de gaz, verre brisé, fenêtres...)
- Gravats, plâtre, sanitaires
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - D3E

* Acceptés sous conditions en déchetterie.
sqy.fr/dechetteries



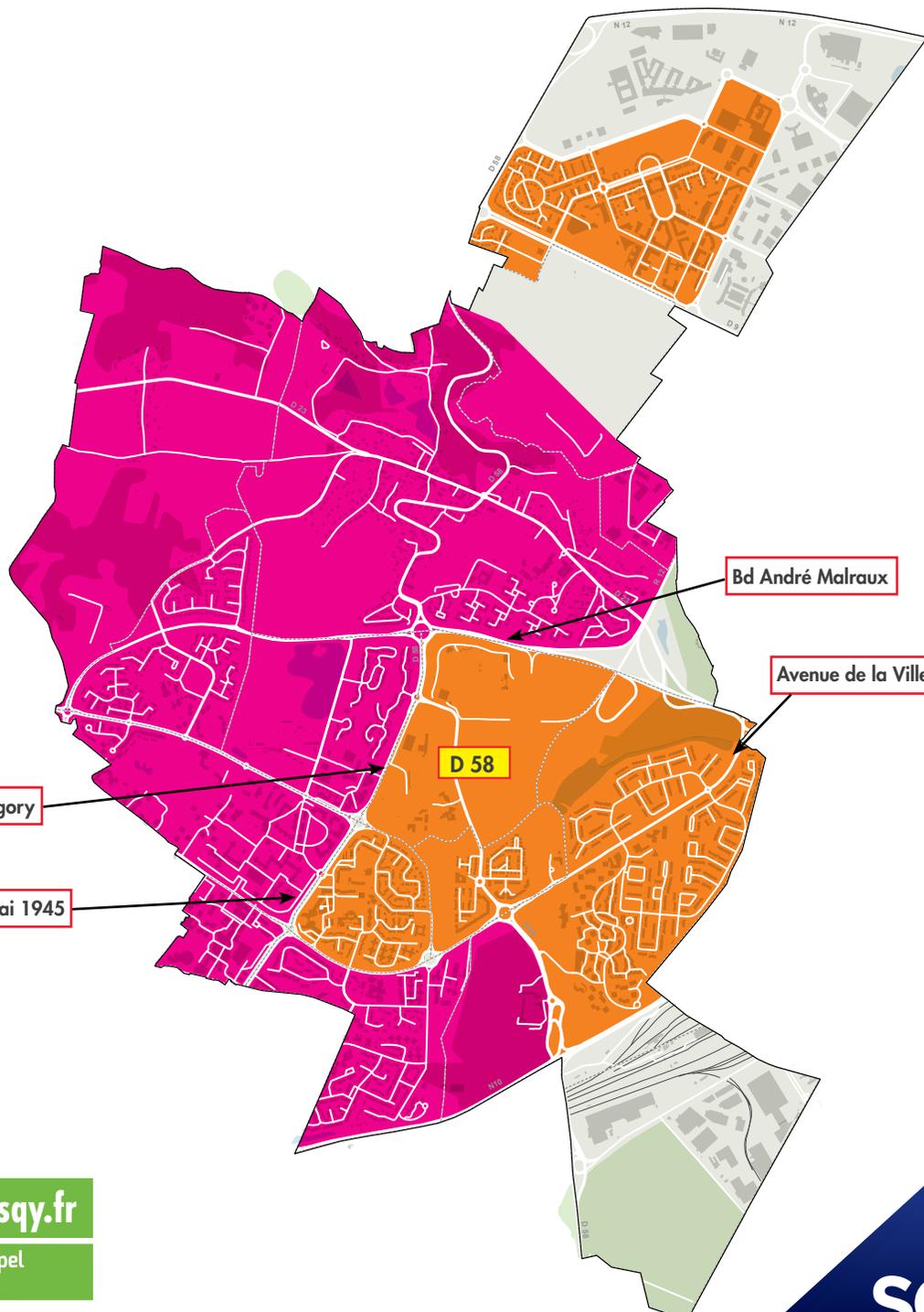
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Secteur A

Village, Les Élancourtines, Le Pré-Yvelines, La Nouvelle-Amsterdam, La Plaine centre, Le Hameau de la Villedieu, Le square de Volendam, Le lotissement de la Petite Villedieu, Champcour - Les Grands Près, Le Gandouget, Les Béguinages I et II - Le Parc, Les Coudrays - La Villeparc, Les 7 Mares - Les Nouveaux Horizons, La Mare Joyette.

Secteur B

Les Réaux, La commanderie des templiers 1 et 2, Les Pavillons de la Chapelle, Les Petits-Près, ZA des IV Arbres, Stade Guy Boniface, Centre commercial Commanderie/Villedieu, Les Balcons d'Élancourt, La Croix de Malte, Immeuble de la Chapelle, ZA de la Petite Villedieu, La Clef de Saint Pierre, les Hauts de la Muette.



Plus d'infos :

sqy.fr/dechets | dechets@sqy.fr

0 800 078 780

Service & appel
gratuits